

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Joucas

sous l'Ancien Régime



Source : *Histoire des protestants de Provence* – E. Arnaud

Joucas, Gignac, Oppedette, Roussillon, Murs

Description :

Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris 1884, réédition Slatkine Reprints 1979

Notices particulières sur les Églises de Provence et leurs annexes au XVII^e siècle
Tome I, pp 389-392

JOUCAS, Gignac, Oppedette, Roussillon, Murs

(Vigueries d'Apt et de Folcalquier)

De 1598 à 1605, cette Église fut adjointe à celle de Gordes. Le 24 juin 1601, les catholiques lui contestèrent le droit d'exercice et elle se borna à leur répondre qu'elle en jouissait de temps immémorial. En 1611, André Garin, son pasteur, desservait aussi Gordes et l'annexe de Murs, et les réformés de ces trois localités lui faisaient 428 livres d'appointements. Quelques années après, le sieur Bonine, prêtre, commandeur de Joucas, lui suscita des difficultés, qui se terminèrent par la transaction du 13 juin 1622, par laquelle ledit commandeur permit l'exercice à Joucas. Un arrêt du Conseil du roi du 3 mars 1634, enregistré par le Parlement de Provence le 26 avril suivant, fit défense à André Garin et tous autres ministres de faire des prêches et autres exercices dans les lieux autres que les lieux de bailliage. Garin quitta alors l'Église, qui resta quelques années sans pasteur. Vers 1638, un revirement s'opéra en faveur de Joucas, qui put reprendre son exercice. Un arrêt du Conseil du roi du 7 septembre 1645 défendit même au Parlement de Provence de connaître des différends survenus entre les réformés de Joucas, Gordes, Murs et autres lieux et les catholiques, et renvoya les parties devant la Chambre de l'édit de Grenoble.

En 1662, les syndics généraux du clergé de Provence contestèrent de nouveau le droit d'exercice aux habitants réformés de Joucas par-devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de cette époque, et demandèrent qu'il fût supprimé et que le temple fût démoli, se fondant sur ce que ce dernier avait été bâti sur une terre appartenant à un religieux de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur haut-justicier. Le commissaire catholique donna raison aux syndics, mais il opina pour que le temple fût simplement converti à un autre usage. Quant au commissaire protestant, il demanda que les réformés de Joucas fussent admis à prouver par témoins qu'ils avaient joui de l'exercice en 1596 et 1597. Joucas ne renfermait à cette époque que six familles catholiques et encore moins au moment où fut promulgué l'édit de Nantes. Le procès-verbal de partage des deux commissaires fut signé à Pertuis le 17 mai 1662 et renvoyé au roi, qui ordonna en son Conseil, le 4 mai 1665, la suppression de l'exercice et la démolition du temple.

Joucas avait pour annexes Gignac, Oppedette, Roussillon et Murs.

Gignac et Oppedette

En 1625, le roi, répondant à un cahier de plaintes des Églises réformées, avait manifesté le désir que l'exercice fût restitué à Gignac, mais la volonté royale ne fut pas exécutée. Dans les plaintes portées au roi par les députés du Synode général d'Alençon de 1637, on exposait que l'exercice était autorisé et établi à Gignac en 1620 avant les nouvelles guerres de religion, et qu'interrompu à cette époque, l'édit de grâce de Nîmes, de juillet 1629, en avait permis le rétablissement, mais que les commissaires chargés de faire exécuter l'édit n'avaient pu remplir leur commission. Le synode d'Alençon demandait au roi, en conséquence, de rendre justice aux habitants réformés de Gignac. Ils obtinrent, paraît-il, gain de cause, car les syndics généraux du clergé de Provence demandèrent aux commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, de 1661, que le pasteur Pouyer, de Joucas, ne pût plus faire l'exercice à Gignac et Oppedette en vertu de la déclaration royale du 2 décembre 1634, qui interdisait le prêche dans les annexes. Les commissaires s'étant partagés sur l'objet du litige, le roi, par un arrêt de son Conseil du 4 mai 1663, supprima l'exercice à Gignac et Oppedette. La première annexe comptait, en 1682, 104 habitants réformés (22 familles), et la seconde 70 (17 familles).

Roussillon, à la même époque, avait 60 habitants réformés (15 familles).
Quant à **Murs**, elle fut adjointe tour à tour aux Églises de Joucas, Gordes et Lacoste.
Il y avait aussi, en 1682, à Viens, 30 habitants réformés, à Saint-Martin-de-Castillon 20, à Caseneuve 6.

Pasteurs de Joucas :

- Jean Bouer ¹	1596-1597
- André Garin	1611-1634
- Théophile Pouyer	1650-1662
- Bouer ²	1685

¹ . Bernard APPY : Le pasteur Jean BOUER exerçait surtout son ministère à Mérindol.

² . Bernard APPY : Je n'ai pas trouvé trace de ce pasteur, d'autant que l'exercice du culte avait été interdit à Joucas en 1663.